

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Les principales délibérations

Le Conseil municipal s'est réuni ce lundi 13 novembre. À l'ordre du jour, plusieurs sujets dont, le vote du Débat d'Orientations Budgétaires se référant au rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024, le partenariat entre Moissy-Cramayel et l'Union Départementale des Associations Familiales dans le cadre de l'opération "Lire et faire lire", l'attribution d'une subvention en faveur de l'Association Française contre les Myopathies à l'occasion du Téléthon ou encore, l'acquisition d'un local destiné à devenir une maison médicale.

Vote du débat d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires.

À l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour 2024, le Conseil municipal a concrétisé la promesse de baisse du taux communal de la taxe foncière de 2 % pour revenir au taux de fiscalité de 2022. De même, le choix a été fait de ne pas augmenter les tarifs municipaux et de les maintenir au niveau de 2023 afin de préserver le pouvoir d'achat des familles, alors même que le contexte inflationniste et les décisions gouvernementales continuent de peser sur les dépenses communales.

En matière de dépenses, le rapport présenté met en avant l'acquisition d'un local par la municipalité pour la création d'une maison médicale, afin d'endiguer la désertification médicale sur notre territoire. Aussi, le plan de sobriété énergétique entamé en 2022 sera poursuivi, permettant de contenir les dépenses de fonctionnement, tout en continuant à investir pour la rénovation des bâtiments pour plus de 1 M € (école du Noyer-Perrot, salle de danse de Lugny, gymnase des Prés-Brûlés). Les élus ont également entériné dans le débat le choix de renforcer le nombre de caméras de vidéo-protection sur la ville (100 000 € environ). Ces investissements, fortement subventionnés, seront également possibles grâce à l'emprunt qui demeure limité à 1,2 M € par an permettant de poursuivre le désendettement de la commune. Le vote du budget 2024 aura lieu le 18 décembre prochain.

Partenariat entre la commune de Moissy-Cramayel et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 77), dans le cadre de l'opération "Lire et faire lire"

Dans le cadre du programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle, la commune de Moissy-Cramayel s'est engagée dans le dispositif "Lire et faire lire", en partenariat avec l'UDAF 77. L'objectif est simple : faire intervenir des lecteurs bénévoles à la crèche collective Les Coquelicots pour sensibiliser dès le plus jeune âge à la lecture. Une action qui s'inscrit pleinement dans le projet éducatif du territoire de la ville.

Attribution d'une subvention en faveur de l'Association Française contre les Myopathies (AFM - Téléthon)

Depuis de nombreuses années, la commune de Moissy-Cramayel facilite l'organisation des actions proposées dans le cadre du Téléthon. Cette année encore, les élus ont souhaité apporter leur contribution. Ainsi, le Conseil municipal a décidé d'octroyer à l'association une subvention de 3 000 euros afin que l'AFM-Téléthon puisse bénéficier de dons indispensables à la recherche. Ce soutien concrétise la solidarité de la Ville envers l'AFM-Téléthon.

Maison médicale : acquisition d'un local situé 74 avenue Jean Jaurès

Partout en France, le nombre de médecins généralistes ne cesse de diminuer. La Seine-et-Marne et Moissy n'étant pas épargnées par le phénomène, les élus se sont mobilisés afin de réfléchir à une solution pérenne. Ainsi, une maison médicale destinée à accueillir des professionnels de santé et plus particulièrement des médecins généralistes ouvrira en 2025 dans des locaux achetés par la Ville. Pour mener ce projet à terme, la Ville va donc acquérir un local d'une surface de 249 m² au rez-de-chaussée du projet immobilier porté par PITCH'IMMO situé en face de la résidence du Parc.

Le coût de cette acquisition est de 825 600 € TTC (hors frais de notaire). L'achat de ces locaux et leurs aménagements intérieurs seront financés par l'Agglomération Grand Paris Sud à hauteur de 800 000 € et par des subventions qui seront sollicitées auprès des partenaires.